

LNG Canada Export Terminal Project

**Agence d'évaluation d'impact du
Canada
Rapport annuel 2019-2020**

Résumé

LNG Canada Development Inc. (LNG Canada) construit une installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) (le projet de LNG Canada) dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, plus précisément dans la municipalité du district de Kitimat et le territoire ancestral de la Nation Haisla. Le projet de LNG Canada comprend une installation de production de GNL et une infrastructure de base connexe, des installations de stockage et de chargement maritime et une infrastructure et des installations temporaires pendant la construction.

Le 17 juin 2015, LNG Canada a reçu une déclaration de décision de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (maintenant connue sous le nom de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada [AEIC]), qui énonçait les conditions auxquelles le projet de LNG Canada devait se conformer. Le rapport annuel fournit de l'information à jour sur ces conditions pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (soit l'année de déclaration).

Le projet de LNG Canada constitue une occasion unique pour la Colombie-Britannique et le Canada. Lorsque sa construction sera terminée, le projet de LNG Canada convertira annuellement la ressource abondante de gaz naturel du Canada en GNL aux fins de l'exportation vers les marchés mondiaux.

Le projet de LNG Canada est mené par LNG Canada, JGC Fluor BC LNG Joint Venture (JFJV) et divers sous-traitants. L'entrepreneur d'ingénierie-approvisionnement-construction (IAC) de LNG Canada, JFJV, est chargé de la mise en œuvre des programmes environnementaux et des contrôles indiqués dans les permis, les licences, les approbations, les autorisations et les plans de gestion connexes pendant la construction. LNG Canada doit également superviser certaines parties du travail, en dehors du champ d'action du JFJV.

Le projet de LNG Canada s'est engagé à respecter des normes élevées en matière de conformité et de gestion environnementale pour l'ensemble de ses activités. Le système de gestion de la conformité du projet de LNG Canada, un élément de son système de gestion en santé, sécurité, sûreté et environnement, fait état des mécanismes en place pour veiller à ce que des mesures soient prises à l'égard des conditions énoncées dans la déclaration de décision de l'AEIC, qu'un suivi soit effectué et que le tout soit documenté. Le projet de LNG Canada a retenu les services de surveillance environnementale de Haisla-Triton.

Le projet de LNG Canada réévalue constamment ses mesures d'atténuation et de surveillance pendant la construction pour s'assurer que les travaux respectent les exigences réglementaires et les engagements relatifs au projet.

Le projet de LNG Canada a choisi les meilleures technologies, met en œuvre des pratiques de conception de pointe qui dépassent les exigences prévues par la loi et travaille avec les fournisseurs de solutions techniques les plus fiables et avant-gardistes du secteur du GNL.

1. Activités de construction durant l'année de déclaration

Il y a eu une activité accrue sur le chantier au cours de l'année visée par le rapport, notamment un important programme de préparation du site, la mise en place d'un centre d'hébergement de la main-d'œuvre (le Cedar Valley Lodge [CVL]) et d'une installation de déchargement des matériaux, l'aménagement d'un habitat de compensation, le début de l'empilage pour l'installation de GNL, l'amélioration du sol des réservoirs de stockage de GNL (inclusions rigides), et la deuxième saison de dragage.

2. Consultation de la collectivité et des groupes autochtones et communications

Le projet de LNG Canada s'est engagé à consulter fréquemment les groupes autochtones et la collectivité de Kitimat de façon transparente et à tenir compte de l'information ainsi recueillie; ces commentaires sont un élément essentiel. Le programme de dialogue et de communications du projet de LNG Canada repose sur une approche de gestion axée sur l'adaptation, qui permet de recevoir les commentaires, les préoccupations et les questions, et d'y répondre. La communication de l'information et la demande de rétroaction se font par l'intermédiaire d'un éventail de moyens : site Web, bulletin InFocus, médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn), ligne téléphonique, courriel et journées portes ouvertes. Ces moyens ont été mis en place à la suite de suggestions reçues de groupes autochtones, d'intervenants et de résidents.

Le projet de LNG Canada continue à participer au processus de rétroaction de la collectivité afin de fournir à la collectivité un moyen constant et transparent de poser des questions, de soulever des préoccupations et de déposer des plaintes, auxquelles elle a toujours répondu en temps opportun.

Le projet de LNG Canada s'est engagé à veiller à ce que les groupes autochtones qui pourraient être touchés par le projet soient consultés au sujet des processus, des activités, des permis et des conditions. Le responsable principal des relations avec les Autochtones de LNG Canada pour chacun des groupes autochtones sert de personne-ressource unique. Au cours de l'année de déclaration, les groupes autochtones ont été consultés durant l'élaboration de plusieurs plans et processus de LNG Canada.

3. Bilan relatif au respect des conditions

Les terres entourant le projet de LNG Canada renferment une variété d'habitats terrestres, aquatiques et humides qui abritent des populations d'animaux et de poissons. Ces écosystèmes sont

non seulement importants pour l'équilibre naturel, mais aussi pour les résidents et les groupes autochtones, qui ont besoin de l'environnement à des fins récréatives et traditionnelles.

A) Protection et habitat des poissons et des amphibiens

Au cours de la période visée par le rapport, des dommages graves associés à l'autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* (ALP) 16-HPAC-00220 (« ALP2 ») sont survenus dans la section sud du chenal de frai de la rivière Kitimat et dans les criques Beaver et Anderson. Le chenal de compensation de la section nord du chenal de frai de la rivière Kitimat et les ouvrages d'entrée du talus sont pratiquement terminés (les ouvrages d'entrée du talus 1 permettent à l'eau de la rivière Kitimat de s'écouler dans l'habitat de compensation du chenal de frai). Le bassin 3 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre a été construit. L'excavation de la phase 2 du canal de la crique Beaver a été entamée et devrait être terminée au cours de la prochaine période visée par le rapport. Le canal de détournement de la crique Anderson et les bassins de compensation adjacents ont également été en grande partie achevés en mars 2020.

Au cours de la période visée par le rapport, des activités liées à l'ALP 16-HPAC-01079 (« ALP3 ») ont eu lieu, notamment la construction de la route pour transport lourd South, qui comprenait le remplissage de l'habitat aquatique affluent de la crique Moore.

Les mesures d'atténuation décrites dans l'ALP marine 15-HPAC-00585 et l'application connexe ont été respectées au cours de la saison de dragage, y compris l'application du créneau de dragage prolongé du 1^{er} septembre au 28 février. Un contrôleur environnemental qualifié était présent pendant toutes les activités de construction en milieu aquatique et de dragage.

Pendant la période visée par le rapport, les activités de récupération et de déplacement des poissons ont eu lieu pendant l'isolation des diverses voies navigables en vue de permettre des dérivations (notamment des criques Anderson et Beaver et du chenal de frai de la rivière Kitimat) et des activités de préparation du site. Au cours de la période visée par le rapport, environ 290 314 poissons ont été récupérés dans les zones de récupération. Les espèces de poissons variaient selon les types d'habitats où se faisait la récupération et comprenaient des salmonidés, des épinoches et des lamproies. Pendant la période visée par le rapport, des activités de récupération et de déplacement d'amphibiens ont également eu lieu; environ 166 857 amphibiens ont été récupérés, notamment des crapauds de l'Ouest et des salamandres foncées. Tous les poissons et les amphibiens libérés ont été relâchés dans un habitat de type et de qualité similaires et en tenant compte des efforts futurs de construction et de récupération afin de minimiser la manipulation répétée des espèces.

B) Terres humides

Au cours de la période visée par le rapport, LNG Canada a effectué son évaluation annuelle des terres humides adjacentes, qui n'a révélé aucun effet négatif aux terres humides adjacentes découlant de la construction.

Le plan de compensation de LNG Canada relatif aux terres humides prévoit des mesures de compensation implantées aussi près de Kitimat que possible qui visent à reproduire le type et les fonctions des terres humides perdues. En octobre 2019, le plan de compensation relatif aux terres humides mis à jour a été présenté aux groupes autochtones afin de recueillir leurs commentaires, qui seront examinés et intégrés le cas échéant. LNG Canada est en train de déterminer les prochaines étapes et s'attend à ce que le plan définitif soit remis aux groupes autochtones au deuxième trimestre de 2020.

C) Oiseaux migrateurs

Pendant l'année visée par le rapport, LNG Canada s'est efforcée de défricher le plus de terrain possible en dehors de la période de reproduction des oiseaux afin d'atténuer la perturbation pour les oiseaux migrateurs. Lorsque le défrichage a eu lieu pendant les périodes de reproduction des oiseaux, LNG Canada a effectué des dénombrements des oiseaux avant la perturbation afin de s'assurer qu'aucun nid potentiellement actif n'était présent dans la zone active de construction et que tous les nids identifiés étaient par la suite protégés par la mise en œuvre de zones tampons. Les nids actifs sont surveillés à distance afin de confirmer et de suivre leur situation et de s'assurer que les activités de construction dans le voisinage ne troublent pas la nidification et l'envol. Le tampon ne peut être enlevé qu'une fois que le professionnel qualifié de l'environnement a déterminé que le nid n'est plus actif et qu'il n'existe aucun autre nid.

Pendant l'année visée par le rapport, on a effectué 222 dénombrements de nids d'oiseaux avant la perturbation pour le projet de LNG Canada et on a trouvé 202 nids actifs. Aucune prise consécutive d'oiseaux migrateurs ou de leurs nids actifs n'a eu lieu pendant l'année visée par le rapport. En juin 2019, le projet a signalé volontairement au Service canadien de la faune (SCF) le non-respect des meilleures pratiques associées au dénombrement d'oiseaux lors d'une activité de débroussaillage en bordure de route; l'examen des matières après le débroussaillage n'a pas permis de déceler de prise accidentelle.

D) Santé humaine

Le projet de LNG Canada s'est engagé à gérer le bruit et les émissions dans l'atmosphère durant les activités liées au projet et a pris des mesures pour mettre en place des mécanismes d'atténuation, selon les besoins, par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion environnementale. Au cours de la période visée par le rapport, une plainte a été déposée concernant le bruit des dispositifs

d'effarouchement des oiseaux déployés involontairement la nuit, et elle a été rapidement résolue avec le district de Kitimat et le résident de la collectivité.

E) Sites archéologiques et patrimoniaux

Le projet de LNG Canada a identifié une zone d'importance archéologique ou culturelle. Des activités de déboisement et de dénudation limitée du site ont eu lieu dans cette zone, supervisées par un archéologue qualifié conformément aux exigences du permis de modification du site (émis par la British Columbia Oil and Gas Commission). Il y a eu une découverte fortuite liée au grès céramique, qui a été remise à la Société historique de Kitimat.

F) Mise hors service

Aucune activité de mise hors service n'a eu lieu au projet de LNG Canada durant l'année visée par le rapport.

G) Accidents et défaillances

Aucun accident ni aucune défaillance ne sont survenus au projet de LNG Canada durant l'année visée par le rapport.